

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 26 novembre 2024.

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition des bâtiments et constructions suivants:

- **BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL**

ADRESSE VISÉE : 1392, RUE PRINCIPALE

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

L'immeuble, un bâtiment principal résidentiel, est situé sur le lot 3 572 897 propriété de PROJET EVEX21-013 INC, dont l'adresse civique est le 1392, rue Principale à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition au directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : **dg@sra.quebec**

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 14^e jour du mois de novembre 2024.

(Original signé)

Mathieu Robillard
Directeur général et greffier-trésorier